



**Pierre-Yves JEHOLET**

Vice-Président

Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de l'Emploi,  
de la Formation, de la Recherche et du Numérique

**Le 16 avril 2026**

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

# **UN LABEL QUI ENGAGE, DES RÉSULTATS QUI COMPTENT.**

**Sur proposition du Ministre de l'Emploi et de la Formation, Pierre-Yves Jeholet, le Gouvernement wallon a octroyé, jusqu'au 31 décembre 2027, leurs labellisations à 21 Centres de compétence. La labellisation des Centres de compétence (CDC) est bien plus qu'un exercice administratif. Elle permet de dresser un bilan clair des actions menées et confirme l'existence d'un réseau solide, capable d'innover et de répondre aux attentes économiques et sociales. Mais elle marque surtout un tournant : le label devient un véritable levier d'exigence et de résultats.**

*Comme le souligne le Ministre : " Les Centres de compétence sont globalement solides et engagés dans une dynamique positive. La majorité des Centres présentent un bilan positif, leur travail est reconnu. Mais aujourd'hui, cela ne suffit plus : ils doivent aller plus loin, plus vite, et avec un impact direct sur l'emploi. La labellisation s'accompagne désormais de recommandations transversales mais aussi spécifiques à chaque Centre. Leur mise en œuvre conditionne le maintien du label. Mon message est clair : le label n'est plus un acquis, c'est un engagement. Un engagement à progresser, à s'adapter et à produire des résultats mesurables, avec, si nécessaire, des évaluations intermédiaires. »*

Les recommandations transversales s'articulent autour de trois axes structurants :

- **Une offre de formation plus efficace et plus accessible** : augmenter l'offre pour les chercheurs d'emploi, faciliter l'accès, modulariser et certifier davantage, accélérer certains parcours, développer la remise à niveau, intégrer pleinement les innovations technologiques et pédagogiques (IA, XR, hybridation...);
- **Des partenariats plus forts et plus opérationnels** : mieux partager les pratiques, structurer les collaborations entre opérateurs, renforcer les liens avec les entreprises, la recherche et l'innovation, co-construire des parcours et mutualiser les équipements et les ressources ;
- **Une gouvernance plus exigeante et plus transparente** : piloter par les résultats, renforcer le suivi des indicateurs et garantir une utilisation rigoureuse des moyens publics.

Chaque Centre devra également suivre une feuille de route opérationnelle avec un objectif clair : évoluer progressivement vers de véritables Centres sectoriels spécialisés, piliers de l'excellence, de l'innovation et de la mutualisation des équipements.

Cette réforme vise à :

- Répondre concrètement aux besoins du marché du travail et aux pénuries de compétences ;
- Rendre le système de formation plus cohérent, plus lisible et plus performant, notamment via la mutualisation des équipements et la complémentarité entre opérateurs.

*« La labellisation des Centres de compétence est plus qu'une formalité. Elle est conditionnée*



**Pierre-Yves JEHOLET**

Vice-Président

Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de l'Emploi,  
de la Formation, de la Recherche et du Numérique

*à une feuille de route claire, à des recommandations précises et à des résultats mesurables afin de garantir que les Centres de compétence restent pleinement alignés sur les besoins économiques, sectoriels et territoriaux et qu'ils contribuent efficacement à l'insertion professionnelle – en particulier des chercheurs d'emploi. C'est une question de cohérence des politiques publiques, de responsabilité dans l'utilisation des moyens et d'impact réel pour l'emploi en Wallonie » se félicite Pierre-Yves Jeholet.*

A travers cette relabellisation, le Gouvernement wallon renforce la cohérence du paysage de la formation et assume un choix clair : mettre fin aux logiques automatiques et exiger des résultats concrets en matière d'insertion professionnelle.

---

**CONTACT PRESSE :**

**Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Vice-Président**

**[nicolas.reynders@gov.wallonie.be](mailto:nicolas.reynders@gov.wallonie.be) +32 473 27 14 79**